Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D18DSJVAP_MAR26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

ASSOCIATION AFAP - 50ème ANNIVERSAIRE - 4 JUILLET 2026 - ATTRIBUTION AIDE FINANCIERE

Rapporteur : Mathieu MILESI

L'AFAP (Association de Formation et d'Animation Populaire), association fougeraise qui rassemble aujourd'hui 150 adhérents pour des activités « musique et danses traditionnelles », célèbrera son 50ème anniversaire en 2026.

A l'occasion de cet événement, l'association propose de mettre en fête la Ville de Fougères, en offrant aux Fougerais, aux habitants du territoire de l'Agglomération ainsi qu'aux visiteurs, une journée festive et populaire, le samedi 4 juillet 2026, avec de nombreuses animations, à savoir :

Fin de matinée sur le marché : animation en déambulation avec le groupe de l'AFAP « Les P'tits Lutins » ;

Après-midi, au jardin public, place Aristide Briand, place du Beffroi : animations, concerts, spectacles de rue (danses) avec, outre les groupes de l'APAP, différentes formations (Bagad Raoul II, Bagad Bro Felger, Cercle celtique de Miniac-Morvan, Cercle celtique Les Perrières de Cesson-Sévigné…).

A 19h place Raoul II : musique et danses avec les cercles celtiques et les bagadoù ;

De 20h à 1h : fest-noz dans l'enceinte du château avec des groupes invités : « « les Mariolles », « Kaïffa », « Talec/Noguet » et « Fahrenheit ».

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 13 800 € (dont 4 600 € : cachets prestations).

Pour l'aide à l'organisation de ce 50ème anniversaire, l'association sollicite une aide financière exceptionnelle.

Avec l'avis favorable unanime de la Commission Culture Patrimoine Economie Touristique, réunie le 16 février 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € et une garantie financière de 1 000 € à l'association AFAP pour l'accompagner financièrement dans l'organisation de cet événement.

Si la garantie financière devait être versée, elle le serait sur présentation du bilan financier accompagné des justificatifs des dépenses.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:52

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D18DSJVAP_MAR26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026
Le Maire,



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:52+01:00